

**AMÉLIORATION DES RAPPORTS ENTRE ENVIRONNEMENT CANADA
et les
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DE L'ENVIRONNEMENT**

ATELIER

LE 21 MARS 2003

**(Organisé par le Réseau canadien de l'environnement (RCE)
et parrainé par Environnement Canada)**

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Cet atelier, le premier du genre, a permis d'instaurer un dialogue ouvert et utile entre Environnement Canada (EC) et les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) canadiennes. Cet atelier fort constructif et instructif pour tout les participants a donné lieu à des suggestions utiles et favorisé de meilleurs rapports entre EC et les ONGE.

Résumé des questions abordées

Voici le résumé des problèmes et des obstacles qui empêchent les ONGE de participer utilement aux programmes de consultation et aux délégations fédérales et internationales :

1. Influence et représentation inégales des intervenants – sous-représentation des ONGE.
2. Manque de fonds propices à la pleine participation des ONGE à l'ensemble du processus.
3. Manque d'engagement précoce des ONGE à l'élaboration du processus (mandat)
4. Faute de statut d'organisme de bienfaisance, bien des ONGE manquent de ressources.
5. Absence d'avis informant suffisamment d'avance des futures consultations et, partant, manque de préparation.
6. Obstacles linguistiques systémiques empêchant la pleine participation des francophones.
7. Frustration face aux résultats des consultations et résultats des efforts non connus du public.
8. Participation des intéressés limitée par le caractère très technique des consultations.

Résumé des solutions proposées

Voici le résumé des solutions proposées pour résoudre ces problèmes :

1. Instaurer un processus de consultation commun et uniforme dans les ministères.
2. Permettre la participation des ONGE depuis le début (l'élaboration du mandat) jusqu'à la fin du processus.
3. Créer un mécanisme favorisant une influence et une représentation égales des intervenants.
4. Presser les hautes instances du gouvernement d'accorder le financement nécessaire à la pleine participation des ONGE.

5. Adopter une façon méthodique et efficace d'informer les ONGE et le public du résultat des consultations.
6. Instaurer des protocoles de consultation bilingue (publication simultanée des documents dans les deux langues, interprétation simultanée des séances de consultation).
7. Offrir une meilleure préparation aux délégués (bien cerner les résultats des consultations, chronologie du processus, mandat, répertoire d'experts, information de base suffisante).
8. Favoriser les alliances (officielles et officieuses) entre les ONGE, le gouvernement et l'industrie.